



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 81381

Texte de la question

M. Alain Chrétien interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la rémunération de ses enseignants tous niveaux confondus. À l'échelle de l'Europe, un rapport récent de l'OCDE confirme la situation salariale des enseignants en France ; faible et préoccupante, inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Le salaire des enseignants continue de chuter en France, tandis qu'il s'est accru dans 2/3 des pays de l'OCDE. Comparé au privé, leur salaire est en chute libre. Sur la période entre 2000 et 2011, les salaires statutaires des enseignants ont augmenté dans la majeure partie des pays de l'OCDE alors qu'ils ont diminué en France compte tenu de l'inflation. On assiste à une paupérisation de la profession particulièrement sensible dans les zones urbanisées. En France le salaire statutaire, qui n'inclut ni les primes, ni le paiement des heures supplémentaires, des enseignants du primaire ou du secondaire est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE, aussi bien pour les enseignants en début de carrière que pour ceux qui ont 10 ou 15 ans d'expérience. Intervenu en 2010, une revalorisation *a minima* des débuts de carrière permet aux nouveaux recrutés du primaire de percevoir à l'embauche un salaire équivalent à ce qu'il était en 2000. Pour autant, cette revalorisation s'est arrêtée aux huit premières années de la carrière. À plusieurs reprises, la Cour des comptes a alerté le Gouvernement sur les risques d'un décrochage : les enseignants sont rémunérés 35 % de moins qu'un cadre de la fonction publique à diplôme équivalent. La France est en bas de l'échelle concernant la rémunération des enseignants du primaire qui gagnent en début de carrière près de 11 % de moins que la moyenne de leurs confrères des pays de l'OCDE. Ce qui vaut à notre pays la 25e place sur 36 pays de l'OCDE. Ce bilan alarmant est le résultat d'une lente et inexorable dégradation et de l'absence d'une revalorisation généralisée des salaires, aggravée par la baisse du pouvoir d'achat des rémunérations de l'ensemble de la fonction publique. Conséquence directe de cette dévalorisation, nombreux sont les jeunes enseignants qui démissionnent après quelques années de service devant des conditions de travail de plus en plus difficiles et la faiblesse des rémunérations, surtout par rapport aux niveaux d'études de plus en plus élevés désormais exigés : bac + 5 minimum pour un professeur des écoles. Les salaires du secondaire et du supérieur ne sont d'ailleurs pas mieux lotis compte tenu des années de formation et de la somme des diplômes désormais exigés (doctorat, habilitation). Cette situation paradoxale n'encourage nullement les enseignants à s'investir durablement. La crise des vocations est déjà une crise des rémunérations. Les jeunes se détournent d'une profession sans avenir ou préfèrent de plus en plus s'expatrier, là où les conditions de rémunérations s'accompagnent d'une véritable reconnaissance professionnelle et de conditions de formation professionnalisantes tout au long de la carrière, constituant de véritables passerelles, gages d'avenir. Revaloriser la profession enseignante en augmentant de manière significative les rémunérations est devenu désormais une urgence pour stopper le décrochage salarial évident vis-à-vis des autres catégories de fonctionnaires et enrayer l'hémorragie des vocations ce qui constitue à terme la mise en péril du service public d'éducation. Aussi, il lui demande quelles solutions sont envisagées pour remédier à cette situation de plus en plus préoccupante à la fois pour notre système éducatif et pour notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81381

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4447

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)